

Jeudi 21 mars 2024 à 18h00
Salle des Fêtes, Capdenac Le Haut

Membres présents : Mr BALDY Guillaume, Mr BATHEROSSE Guy, Mr BERARD Stéphane, Mr BLASQUEZ Alain, Mr BURG Didier, Mr CAUDRON Christian, Mr CAVARROC Michel, Mme CHASSAIN Michèle, Mr DU FAYET DE LA TOUR Sébastien, Mr GOUGET Alain, Mme LAVERGNE Eliane, Mr LE ROUX Michel, Mr MELLINGER André, Mr NORMAND Benoit, Mr VOYNET Jean-Claude, Mr PONS Olivier, Mr KURZAWINSKI Aymeric, Mme HUBERT Célia, Mr LACOUT Guy, Mme THIBAUT Pascale, Mr GRIFFOUL Jean-Louis, Mr GAVARRET Jean-Pierre

Membres excusés : Mr ARDRE Marc, Mr BAHU Pascal, Mme BENET-BAGREAUX Martine, Mr BORZO Jacques, Mr CHERMETTE Erick, Mme DELBOS Virginie, Mr DURAND Jeremy, Mr GAYRAL Jean-Claude, Mr HUG Maxime, Mr LABARTHE Vincent, Mme LACIPIERE Hélène, Mr LANDREIN Philippe, Mr LAZARUS Ken, Mme MASBOU Nathalie, Mr NAYRAC Jean-Luc, Mme OHL Sylvie, Mme PLANTIE Fanny, Mme PINTON Valérie

Personnels présents : Mme CLARY Isabelle, Mme TERRIER Corinne, Mr KOVACIC Pierre

Secrétaire de séance : Mme CHASSAIN Michèle

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte de gestion 2023,
- Approbation compte administratif 2023,
- Affectation du résultat 2023,
- Délibération durée amortissement étude aménagement bureaux de Figeac et Cajarc et subvention correspondante
- Vote budget primitif 2024,
- Délibération revalorisation montant gratification de fin d'année
- Délibération tarifs boutique
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, **Benoit NORMAND** ouvre la séance. Il remercie les membres du Comité de Direction et les invite à approuver le procès-verbal de la séance du 21 février 2024. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

Il convient de désigner un secrétaire de séance. **Michèle CHASSAIN** est volontaire pour être la secrétaire.

1°) Approbation compte de gestion 2023 :

Benoit NORMAND et **Pierre KOVACIC** sortent de l'assemblée lors de la présentation. Ce point est présenté par **Didier BURG**. Le compte de gestion 2023 (annexe 1) du budget M4 de l'Office de Tourisme retrace les comptes de Madame le Trésorier Principal.

Vu la conformité du compte de gestion avec le compta administratif de l'Office de Tourisme

Il est proposé au comité de direction d'approuver le compte de gestion 2023 de l'Office de Tourisme.

Le compte de gestion 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents

2°) Approbation compte administratif 2023 :

Ce point est présenté par **Didier BURG**. Le compte administratif (annexe 2) retrace les mouvements de l'exercice budgétaire 2023 selon les dispositions de l'instruction budgétaire M4.

Le compte administratif 2023 (1^{er} janvier au 31 décembre 2023) est présenté au comité de direction.

Didier BURG propose au comité de direction d'approuver le compte administratif 2023.

Le compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Benoit NORMAND et **Pierre KOVACIC** regagnent la séance et remercient les membres présents pour leur vote.

3°) Affectation du résultat 2023 :

Benoit NORMAND présente ce point. Le résultat de la section d'exploitation 2023 s'élève à 356 929,90 € et le résultat de la section d'investissement 2023 s'élève à 6 668,71 €

Benoit NORMAND propose au comité de direction d'affecter ces résultats comme suit :

- En recette de la section d'exploitation (compte 002) : 356 929,90 €
- En recette de la section d'investissement (compte 001) : 6 668,71 €

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres du comité de direction présent.

4°) Délibération durée amortissement étude aménagement bureaux de Figeac et Cajarc et subvention correspondante :

Benoit NORMAND présente ce point de l'ordre du jour. Le comité de direction doit arrêter les durées d'amortissement de l'étude d'aménagement des bureaux de Figeac et Cajarc et de la subvention correspondante. A titre exceptionnel, il est proposé une durée d'un an.

Benoit NORMAND propose au comité de direction d'approuver la durée d'un an d'amortissement de l'étude d'aménagement des bureaux de Figeac et Cajarc et de la subvention correspondante

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres du comité de direction présents.

4°) Vote budget primitif 2024 :

Le budget primitif 2024 (annexe 3) est présenté au comité de direction par Pierre KOVACIC et Benoit NORMAND

Le budget primitif 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses :

- A la section d'exploitation pour : 1 132 367,90 €
- A la section d'investissement pour : 31 792,58 €

Benoit NORMAND propose au comité de direction d'approuver par chapitre le budget primitif 2024 de l'Office de Tourisme. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres du comité de direction présents.

5°) Délibération revalorisation montant gratification de fin d'année :

Cette délibération est présentée par Benoit NORMAND. Conformément à la convention collective des Offices de Tourisme, l'Office de Tourisme verse une gratification de fin d'année aux salariés. Cette gratification est versée au mois de novembre.

La gratification est actuellement d'un montant de 800 € brut. Benoit NORMAND propose au comité de direction de revaloriser le montant de la gratification et d'en fixer le montant à 900 € brut.

Guy BATHEROSSE demande où l'office de tourisme se situe par rapport au personnel de la fonction publique. Benoit NORMAND indique que le personnel de l'office de tourisme en EPIC n'a pas le droit à la prime pouvoir d'achat.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres du comité de direction présents.

6°) Délibération tarifs boutique :

Ce point est présenté par Isabelle CLARY. Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC prévoyant son objet et la possibilité pour l'Office de Tourisme d'agir sur la vente de prestations de service (billetterie) et de produits, types produits boutique ou produits du terroir ;

Considérant la nécessité pour l'Office de Tourisme d'améliorer sa part d'autofinancement en proposant à la vente des produits boutique, produits touristiques et prestations de service ;

Considérant la nécessaire réactivité de l'Office de Tourisme pour mettre en marché dans les plus brefs délais ;

Il est proposé au comité de direction d'approuver la liste des tarifs produits boutique annexée applicable à partir du 21 mars 2024.

Aymeric KURZAWINSKY pose la question, par rapport aux produits alimentaires, des dates de péremption. Pour limiter la perte, nous veillons à ne pas réaliser de commandes trop importantes en une seule fois. D'autre part, les producteurs sont locaux et il est facile d'avoir des livraisons plus fréquentes.

Par ailleurs Isabelle CLARY indique qu'il est indispensable d'avoir des produits génériques mais également des objets qui correspondent au point d'accueil comme les magnets qui se vendent ainsi beaucoup mieux.

Après cet échange, la délibération sur les nouveaux tarifs de la boutique est approuvée à l'unanimité des membres présents.

7°) Questions diverses :

Ce point est présenté par Benoit NORMAND.

La question se pose concernant la sollicitation afin de publier, via l'agenda en ligne de l'office de tourisme, des évènements, des manifestations qui présentent un caractère politique, religieux et tout ce qui ressort d'une idéologie.

Par ailleurs, l'office de tourisme est approché régulièrement pour communiquer sur des offres commerciales ou para-commerciales qui se présentent sous forme de stages ou de séances en lien par exemple à du développement personnel.

Afin d'éclaircir ces questions Benoit NORMAND propose de réunir la **Commission Communication** et le personnel concerné afin de travailler sur des formulations claires qui seront proposées au prochain comité de direction.

L'ensemble des points ayant été traités, Benoit NORMAND remercie le comité de direction pour sa participation et propose aux membres de partager un pot de l'amitié.

Benoit